



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Faillite lors d'un concordat

Date de publication: SHAB, KABVS 04.10.2023

Visible par le public jusqu'au: 04.10.2025

Numéro de publication: NA05-000000225

Entité de publication

Tribunal du district de Monthey, Place de l'Hôtel-de-Ville 1, 1870 Monthey

Faillite lors d'un concordat Télé-Torgon SA

Débiteurs:

Télé-Torgon SA

CHE-105.766.340

Route de la Jorette 18

1899 Torgon

Date de l'ouverture de la faillite : 03.10.2023

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296b LP.

Remarques juridiques complémentaires:

La juge itinérante pour le district de Monthey, Marie Bidaud-Fellay, siégeant comme autorité en matière de concordat, rend notoire que, par décision du 3 octobre 2023, elle a refusé d'accorder à Télé-Torgon SA, de siège à Vionnaz, un sursis concordataire définitif et prononcé d'office la faillite de la société avec effet au 3 octobre 2023, à 10.00 heures. Monthey, le 3 octobre 2023

Point de contact:

Tribunal du district de Monthey,

Place de l'Hôtel-de-Ville 1,

1870 Monthey